

## COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>											18/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/04	Prés.	17	Abs	6	Proc.	5	Votants	22

Par suite d'une convocation en date du seize avril deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt et un avril deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents excusés** : SARRAIL Claudine, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

**Procurations** : SARRAIL Claudine à DILLON Valérie, CAZANAVE Véronique à Fabien CATALA, ANGLADE Jordane à JOLIBERT Marie-Christine, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

### Objet : Affectation du résultat 2014

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif 2014,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros :

	CLOTURE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2014	CLOTURE 2014	RAR	RESULTAT CONSOLIDE
INVESTISSEMENT	- 610 590.27		- 193 751.16	- 804 341.43	375 893.60	- 428 447.83
FONCTIONNEMENT	1 392 911.17	592 440.13	418 965.85	1 219 436.89		1 219 436.89
TOTAL				415 095.46	375 893.60	790 989.06

- ✓ Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 804 341, 43 €,
- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

### LE CONSEIL MUNICIPAL Sous la présidence de Nicole QUILLIEN, maire,

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2014 :</b>	<b>1 219 436.89</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	428 447.83
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	790 989.06
<b>Total affecté au c/1068 :</b>	<b>428 447.83</b>



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire ont signé au registre tous les membres présents.

  
**Pierre GARCIA**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Premier Adjoint Délégué aux Finances,  
Pierre GARCIA

